

Conseil Communautaire du 4 novembre 2011

Question n°1

Le débat sur orientations budgétaires 2012

Conformément à l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires doit être organisé dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce débat permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent le budget primitif.

Le débat se déroule dans les conditions fixées au règlement intérieur de la collectivité; il ne constitue toutefois qu'une étape préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel.

La procédure budgétaire s'achèvera par l'examen du budget primitif, qui sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire du 16 décembre prochain.

Comme l'an dernier, il convient de souligner que la préparation des orientations budgétaires 2012 s'effectue dans un contexte de réforme des collectivités territoriales et de leurs groupements.

En effet le périmètre de notre communauté va connaître des évolutions durant 2012 ; d'une part suite aux demandes exprimées par des communes isolées : Barbazan-Debat (demande d'adhésion actée lors du dernier Conseil Communautaire du 23 septembre), Angos, Chis d'intégrer notre communauté et, d'autre part, compte tenu de la mise en œuvre par le Préfet du Schéma départemental de la coopération intercommunal. Cependant ces orientations budgétaires sont présentées à périmètre constant.

Avant de vous présenter les orientations budgétaires pour 2012, il convient d'appréhender les contraintes financières et budgétaires qui encadrent la préparation du Budget primitif et son exécution tout au long de 2012.

I) – 2012 : Une nouvelle année caractérisée par la poursuite du gel des dotations de l'Etat dans un contexte fiscal local plus difficile à appréhender suite à la réforme

A) La loi de programmation 2011-2014 reconduit le principe du gel des dotations versées aux collectivités locales

La loi de programmation des finances publiques pour 2011-2014, prévoit en effet, une stabilisation « en valeur, à périmètre constant » des « prélèvements sur les recettes de l'Etat établis au profit des collectivités territoriales ». Ceci implique la poursuite du gel des dotations.

Pour rappel : voici l'évolution des montants perçus sur les deux derniers exercices :

- Dotation d'intercommunalité : montant perçu
en 2010 : 3 471 865,00 €,
en 2011 : 3 242 050,00 €
Baisse de 6,62%

- Dotation de compensation : montant perçu
en 2010 : 6 889 285,00 €
en 2011 : 7 344 605,00 €.
Progression de 6,61 %

Cette augmentation s'explique, principalement, par l'application de l'article 77 de la loi de finances 2010 réintégrant le prélèvement France Télécom opéré en 2003 et indexé de l'évolution des taux entre 2004 et 2010.

Ce qui donne une augmentation globale pour les deux dotations entre 2010 et 2011 de 2,18% soit 225 505,00 €.

Malgré ce gain, il convient d'être circonspect sur l'estimation de ces dotations pour 2012 en ne prévoyant aucune augmentation ; voire même une légère baisse, en portant la dotation d'intercommunalité à 3 200 000,00 € et la dotation de compensation à 7 300 000,00 €.

B) En cette fin d'année 2011 la lisibilité du nouveau dispositif fiscal issu de la réforme reste encore incertaine

Pour 2011 au titre de la réforme de la Taxe Professionnelle et de la redistribution de la fiscalité qu'il l'accompagne la Communauté reçoit de nouvelles recettes fiscales selon la décomposition suivante :

- La CET : comprend les deux composantes suivantes :

* La CFE : 6 814 049,00 € (taux voté 35,44%). Les bases notifiées s'élèvent à 19 227 000, elles sont en progression de 3% par rapport à 2010.

* La CVAE : produit prévisionnel notifié : 3 139 560,00 €

Total de la CET : 9 953 608,00 €

- Les Taxes ménages : Taxe d'habitation : 10 612 860,00 €

- La Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9 133,78 €

- La Taxe additionnelle sur le foncier bâti : 117 413,00 €

- L'IFER : 362 059,00 €

- Les allocations compensatrices au titre de la CFE et de la TH : 1 010 580,00 €

Soit un total global de 22 065 654,00 €

De ce montant global, selon le dispositif posé par loi de finances 2010, il convient de défalquer le FNGIR (Fond national de garantie des ressources individuelles) pour un montant de 6 782 964,00 € ce qui donne un produit net à percevoir en 2011 de 15 282 690,00 €.

Pour rappel en 2010 la compensation relais était de 14 978 846,32 € (ticket modérateur déduit), à laquelle il convient d'ajouter les allocations compensatrices perçues d'un montant de 388 070,00 € pour obtenir un montant consolidé de 15 366 916,32 €

A ce jour, nous ne connaissons pas le montant exact de la CVAE à percevoir, des ajustements nous sont encore signalés par Direction Générale des Finances Publiques.

De plus, les flux intervenant au titre de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du FNGIR seront également ajustés à leurs montants définitifs d'ici la fin de l'année.

Face à ce manque de lisibilité du dispositif, il est bien difficile d'évaluer les conséquences de cette réforme, non seulement sur la répartition entre produits fiscaux et les mécanismes de compensation, mais aussi sur la dynamique des ressources globales perçues par les collectivités. Ces dernières ont besoin de mesurer l'impact de ces nombreux changements sur leurs comptes, pour établir des stratégies financières adaptées pour les années suivantes.

Dans un tel contexte nous construirons le budget 2012, en retenant l'hypothèse de 2 % de variation des bases (CFE et Taxe d'habitation). Ce taux se décompose de la manière suivante 1,5% pour la revalorisation forfaitaire des bases cadastrales et 0,5% concernant la variation physique des bases.

A présent nous allons nous attacher à présenter les principales caractéristiques du budget primitif pour 2012.

III) – Des prévisions budgétaires encadrées et maîtrisées

A) Un outil de concertation validé : le Plan Pluriannuel d'Investissement

Cette prospective budgétaire, véritable clé de voûte de la programmation pluriannuelle, est un outil de gestion et d'aide à la décision.

Comme l'an dernier un séminaire sera organisé avant la fin de cette année pour présenter le P.P.I. actualisé. La date prévue est le samedi matin 19 novembre.

B) La dette : une source de financement possible mais dépendante de la crise de liquidité qui touche actuellement notre économie

L'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2011 à 4 423 305,75 € budget principal et budgets annexes confondus. La dette se compose de dix emprunts dont six sont à taux fixe, trois indexés sur le livret A et un à multi-index préfixé Euribor 12 mois.

Les taux actuariels sont compris entre 1,86 % à 4,61%.

La durée d'amortissement retenue est de 15 ans pour chacun des emprunts contractés.

La périodicité de remboursement est principalement trimestrielle et annuelle.

La dette se compose de produits classiques à taux fixe ou préfixés dit sans risque.

Courant septembre le Grand Tarbes a lancé une consultation pour un emprunt de 2 000 000,00 € pour le financement du restaurant inter-entreprises situé sur le site sud d'Alstom.

Cependant il faut noter que la crise de liquidité amplifie les conditions financières proposées aux collectivités locales. Cela se traduit par une diminution des volumes proposés, l'explosion des marges et le désengagement des partenaires financiers habituels. Le phénomène existe depuis plusieurs mois mais s'est accentué début septembre. Toutes les collectivités sont concernées quelle que soit leur taille et qu'elles présentent, ou non, un profil à risque.

Donc l'encours de la dette sera porté à 6 423 305,75 € au 1^{er} janvier 2012, celui-ci était de 4 779 975,11 € au 1^{er} janvier 2011.

IV) – Les principales orientations du Budget 2012 de l'agglomération du Grand Tarbes

A) Les dépenses de fonctionnement contenues

Les dépenses réelles de fonctionnement, à données constantes c'est-à-dire hors du remboursement de la dette, des opérations d'ordre et du reversement du FNGIR devraient connaître une augmentation de l'ordre de 0,80 %. Elles s'élèveront à 42 112 000,00 €.

* Les charges à caractère général.

Ces charges pour 2012 sont estimées à 3 182 000,00 €, soit une légère baisse par rapport à 2011. Celle-ci est le résultat de l'effort de maîtrise fait par les services sur leurs dépenses de fonctionnement à la demande du Président.

* Les dépenses de personnel.

La masse salariale 2012 devrait s'élever aux alentours de 7 160 000,00 € soit une augmentation de 3 % par rapport à celle de 2011. Cette augmentation correspond au taux moyen de l'impact du ratio Glissement Vieillesse Technicité sur la masse salariale.

* Les reversements de produits.

Concernant le chapitre 014 intitulé « Atténuations de produits », l'attribution de compensation reversée aux communes membres est maintenue à 12 684 043,00 €.

En 2012, comme pour les autres années, le montant de la Dotation de Solidarité s'élève à 1 202 518,00 €.

Le FNGIR, le fonds national de garantie de la réforme de la taxe professionnelle est estimé sur la base des dernières données notifiées en avril dernier à 6 782 964,00 €.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est entièrement reversée au SYMAT. Le montant inscrit en recettes comme en dépenses est celui de 2011. Il sera réajusté par décision modificative en début d'année suite à la notification des bases et à l'évaluation du reversement demandé par le SYMAT au Grand Tarbes.

Une réflexion sur le lissage des taux sera engagée suite à la demande des Maires de la Communauté.

Pour que ce lissage soit effectif en 2013, le conseil devra délibérer au plus le 15 octobre de l'année 2012.

Enfin le SYMAT a acté lors de son dernier conseil syndical la mise en place d'une redevance spéciale pour les administrations. Selon les premières estimations celle-ci devrait occasionner

pour le Grand Tarbes une dépense nouvelle comprise entre 35 000,00 € et 145 000,00 €. Cette différence repose sur la prise en compte ou pas des aires d'accueil des gens du voyage. Pour information actuellement, le Grand Tarbes paye 6 500,00 € annuellement au titre de la TEOM.

B) Les recettes de fonctionnement à la dynamique incertaine

Comme cela a été évoqué ci-dessus (cf. paragraphe I), le budget 2012 sera élaboré sur l'hypothèse d'une augmentation de 2% des bases de la CFE et de la taxe d'habitation et du gel des dotations de l'Etat, voire une légère baisse.

Pour la fiscalité, nous attendons un produit global de 21 397 638,18 €. De celui-ci il convient d'une part, d'ajouter le montant des allocations évaluées à 1 009 000,00 € et, d'autre part, de déduire le FNGIR soit 6 782 964,00 € pour obtenir un produit fiscal net de 15 623 674,00 €, dont 13 886 566,00 € seront reversés aux communes membres de la Communauté d'Agglomération au titre des dotations de compensation et de solidarité.

Pour les dotations, la dotation d'intercommunalité ainsi que celle de compensation ont été revues légèrement à la baisse, donnant respectivement pour chacune de ces dotations les montants suivants : 3 200 000,00 € et 7 340 000,00 €.

Les autres recettes, hormis la TEOM déjà évoquée ci-dessus, les produits des services et autres participations, sont évaluées sans évolution notable.

Il faut néanmoins noter concernant les allocations compensatrices que le dispositif sur 5 ans pour perte de bases de TP relative au site GIAT est achevé, ainsi que celui relatif aux établissements de France Télécom. Ce qui représente par rapport à 2011, dernière année de ces deux dispositifs, une perte sèche de 314 150,00 €.

C) Une politique d'investissement planifiée et soutenue

Le montant annuel des investissements en 2012 (hors remboursement du capital de la dette) est estimé à 8 845 000,00 € pour le budget principal (pour rappel en 2011 : 8 173 800,00 €) et à 3 020 000,00 € pour l'ensemble des budgets annexes, hors budget annexe transport (pour rappel en 2011 : 1 582 000,00 €).

Les investissements prévus pendant l'année 2012 s'inscrivent, comme nous l'avons souligné ci-dessus, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

1) Les opérations lancées en 2012

Les opérations que nous souhaitons engager en 2012 sont les suivantes :

- L'aménagement des lacs de BOURS-BAZET pour 400 000,00 € dont 348 000,00 € pour les travaux de berges et la construction d'une passerelle et 52 000,00 € pour les études complémentaires et la maîtrise d'œuvre.

- La dernière tranche du Parc d'activité des Pyrénées (phase III) : acquisition foncières restantes et travaux : 3 000 000,00 €. Vu les demandes d'installation que nous instruisons et le taux de remplissage des deux premières tranches, il est nécessaire de lancer les travaux

d'aménagement de celle-ci. Ces dépenses seront portées sur le budget annexe concerné et sur le budget principal pour les travaux liés à la voirie départementale.

- La réalisation de l'aire de grand passage des gens du voyage Celle-ci sera réalisée à côté de l'ancienne aire de Lasgravettes. 270 000,00 € seront prévus pour les acquisitions foncières complémentaires et les travaux.

- Les nouveaux équipements sportifs : 1 000 000,00 € pour les études, les acquisitions foncières et la réalisation d'infrastructures sportives sur les communes de Sarouilles, Orleix, Laloubère, Bordères sur l'Echez, Aureilhan et Bours par exemple.

2) Les opérations en cours

D'importants investissements opérationnels se poursuivent en 2012, principalement, en faveur du développement économique. Cela concerne notamment :

- La ZAC Parc de l'Adour : la participation, conformément à l'avenant n°2 au traité de concession de la Zone d'Aménagement Concertée de Séméac – Soues approuvé en Conseil communautaire du 30 juin 2009, s'élèvera à 2 267 000,00 €. Elle est versée à la CACG-SEPA.

- La Maison Commune Emploi Formation : 2 775 000,00 €. Le lancement des travaux est prévu début 2012,

- Le Centre Nautique : 570 000,00 € pour l'amélioration des vestiaires et la réalisation d'une aire de jeux d'eau. Ces investissements s'inscrivent dans le choix de faire de la piscine Paul Boyrie, une piscine ludique dédiée au grand public et aux associations.

- l'Hippodrome de Laloubère : 120 000,00 € de crédits complémentaires, qu'il convient de rajouter aux restes à réaliser de 2011 d'un montant de 550 000,00 €. Le programme des investissements a été validé par les partenaires, le lancement de ceux-ci est prévu dans le courant du 1^{er} semestre 2012,

- Les entrées d'agglomération : 20 000,00 € pour la poursuite d'aménagement de nouvelles entrées.

3) L'investissement récurrent

L'enveloppe concernant l'investissement récurrent est estimée pour 2012 à 651 000,00 €, elle était de 638 930,00 € en 2011.

- La logistique de la communauté : informatique et mobilier

* Pour l'informatique, concernant l'ensemble des services, il est prévu l'attribution d'une enveloppe d'environ 112 000,00 € afin de poursuivre le programme annuel de renouvellement des postes, des routeurs, des onduleurs, pour faire face aux impondérables (pannes de matériel hors garantie), à l'acquisition de nouveaux logiciels, à la mise à jour des protections et de filtrages nécessaires dans le cadre de l'application de la Charte informatique.

* Concernant les bibliothèques : dans le cadre de l'amélioration et du renforcement de la mise en réseau des bibliothèques du Grand Tarbes, il est prévu pour 40 000,00 € la mise en place d'un portail informatique dernière génération permettant à l'utilisateur d'accéder à un contenu de fond en lien avec le document qu'il souhaite consulter (livres, vidéos, images...).

* Pour le mobilier l'enveloppe globale pour l'ensemble des services devrait être d'environ 28 500,00 €.

3) L'amélioration du patrimoine

* Les bâtiments : 102 000,00 € : pour le siège : finition du SAS d'entrée, pour le local concorde : extension du bâtiment et pour la maison de l'escrime : la mise en place d'un gestionnaire relié informatiquement pour régulariser à distance le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

* Les aires d'accueil : 40 000,00 € pour la poursuite du programme engagé en 2011 de télégestion des aires.

* Les bâtiments culturels : 230 000,00 € pour la Médiathèque Louis Aragon : travaux d'amélioration et de mise aux normes, pour l'école de musique de Séméac : remplacement du chauffage existant, et pour le Conservatoire Henri Duparc : rénovation des salles non réhabilitées lors des travaux de la restructuration.

Les autres investissements récurrents concerneront des acquisitions d'instruments pour les écoles de musiques pour un montant d'environ 33 500,00 € dont 30 000,00 € pour le Conservatoire Henri Duparc, et des équipements divers pour les services (véhicules, outillages, lignes d'eau, nettoyeur haute pression...) pour 65 000,00 € environ.

4) Les subventions d'équipement

Il est prévu d'inscrire au budget principal de 2012, les subventions d'équipement suivantes :

- Contrat de Projet Etat Région – Pôle Universitaire Tarbais : 270 900,00 € afin de participer aux travaux d'aménagements extérieurs de l'ENIT, à la réalisation du laboratoire commun multi matériaux PREMPI – ENIT (délibération du 24 mai 2009) et à la poursuite du centre de ressources de langues,

- PRIMES (laboratoire de recherche) : 150 000,00 € pour la 3^{ème} année. Notre participation s'élève à 600 000,00 € sur quatre ans,

- Aide financière apportée au développement des laboratoires de recherche du pôle universitaire tarbais en lien avec les filières pour leurs équipements et des aménagements particuliers : 100 000,00 € ;

- Participation au projet de restructuration et d'extension de l'Institut de Formation en soins infirmiers de Tarbes (ISFI) s'élèvera à 100 000,00 € en 2012 pour une participation globale de 370 000,00 €. Le Conseil Général sollicité pour participer au financement a refusé dans la mesure où la formation professionnelle ne relève pas de ses compétences.

- Participation au projet d'investissement des communes membres de la Communauté : 70 000,00 € suite à la délibération du 23 septembre 2011. Les critères d'attribution doivent être définis et proposés par une commission réunissant des représentants désignés par les communes membres,

- Plan de Déplacement Urbain : 50 000,00 € pour les participations versées aux communes membres de la Communauté, dans le cadre de la réalisation du schéma directeur des itinéraires cyclables conformément aux dispositions prévues dans le PDU approuvé par le conseil communautaire du 17 décembre 2007.

D) Le financement de nos investissements

*** L'autofinancement :**

L'autofinancement s'élève en 2012 à 750 000,00 € contre 950 000,00 €. Cette baisse résulte comme cela a été évoqué précédemment d'un faible dynamisme voir même d'une stagnation de nos recettes et à la fin des mécanismes de compensation pour perte de bases TP relatifs au GIAT et à France Télécom.

*** Les subventions :**

Pour 2012, elles devraient s'élever à hauteur de 1 200 000,00 € (rappel 2011 : 1 477 000,00 €). Elles s'inscrivent essentiellement dans le cadre de la Convention Territoriale de Développement 2008-2013.

*** L'emprunt :**

Pour 2012, le montant de l'emprunt prévu pour l'ensemble des budgets devrait être de 5 467 220,00 €, pour rappel en 2011 ce montant s'élevait à 5 236 179,78 €.

E) Le volet Politique de la Ville

Enfin conformément à l'article L 1111-2 du CGCT, nous devons indiquer les actions qui sont menées dans les ZUS.

En 2012 comme les années précédentes, le Grand Tarbes interviendra principalement comme coordonnateur de l'ORU auprès des maîtres d'ouvrage (OPH, SEMI, ville de Tarbes) dans le cadre des actions menées pour la gestion urbaine de proximité.

Les autres interventions du Grand Tarbes en particulier en fonctionnement sont faites par le GIP CUCS Grand Tarbes et Lourdes que nous cofinçons avec l'Etat, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées et la ville de Lourdes. Notre participation ne s'élèvera plus qu'à 260 000,00 € 2012 contre 319 107 € en 2010. Cette baisse résulte de la diminution de la participation de l'Etat depuis 2011 qui induit un ajustement de la participation des autres partenaires au même niveau.

Après examen de la commission Finances et Procédures administratives du 27 octobre 2011, il vous est proposé de débattre de ces orientations.